

LE POING



Numéro 13

Janvier 2025

DE L'ARGENT, IL Y EN A !

Les réductions d'impôts successives en faveur des plus riches et des grandes entreprises ont contribué à fragiliser les services publics, notre bien commun indispensable.

Les dépenses publiques ne sont pas un fardeau, elles sont le reflet de nos choix collectifs pour construire une société plus juste et solidaire. Depuis plusieurs années, les services publics sont asphyxiés par des réductions budgétaires qui privent les travailleur·ses et les usager·es des moyens nécessaires.

Pourtant, on le sait, réduire les dépenses publiques ne crée pas de richesses, au contraire, cela affaiblit notre modèle social et augmente les inégalités.

Investir dans les services publics, c'est investir dans l'avenir en assurant une éducation de qualité, un accès aux soins, et en soutenant l'économie locale.

Le dossier retraite est donc de retour, pour le gouvernement, car pour nous il n'a jamais été refermé !

Mais attention, c'est compliqué, car le système est déficitaire, moribond, blabla...

Et pourtant, il n'y a pas de souci à se faire.

Le système de financement de notre belle et précieuse Sécurité sociale a été mis à mal depuis des décennies. Et par ceux-là même qui aujourd'hui nous demandent des sacrifices !!

Personnellement, je pense que personne ne devrait parler d'argent quand il s'agit de la santé, du bien être de nos concitoyens, de leur vie tout simplement.

Mais s' il le faut, allons à la pêche aux milliards !

Pour commencer, regardons du côté des aides publiques aux entreprises : chaque année, ce sont environ 175 milliards d'aides publiques versées aux entreprises, un montant multiplié par 1,5 en 15 ans (pas comme nos salaires) sans ciblage, sans condition, ni contrepartie, sans évaluation ni contrôle de leur efficacité, en termes d'emploi notamment. Et lorsque certaines entreprises décident un beau matin de partir, personne ne leur demande des comptes et surtout pas un remboursement de l'argent ou au moins une partie !!

Ensuite, les exonérations de cotisations sociales : en 2023, le montant des allègements de cotisations sociales dont bénéficient les employeurs affiliés au régime général s'élevait à 80 milliards d'euros (En 10 ans, le taux des exonérations a plus que doublé). Ces sommes manquent cruellement à la Sécurité sociale (retraite, santé, famille). En plus, cela augmente le volume des salariés mal payés

puisque plus les salaires sont bas, plus les exonérations sont importantes. Il est donc tentant de payer au plus bas les employés puisque cela rapporte plus. Et bien voilà pour moi, c'est tout bon, le problème est réglé. Il ne nous reste qu'une chose à faire : nous devons, toutes et tous, nous battre jusqu'à l'abrogation de la réforme Borne (et Touraine). Alors oui, ce sera difficile et douloureux sans doute mais bon sang, est ce que ça n'en vaut pas la peine ? Faut-il que nous abordions la dernière ligne droite usés, fatigués, malades ? **La retraite, il faut la prendre vivant.e.s et en bonne santé. Pour nous, pour les futures générations, gagnons cette bataille !!!**

Agnès MARTIN

ACTUALITÉ

Vers des vœux meilleurs !
Par Sébastien Rioux
On ne fera plus le pont !
Par Françoise Salerno

DÉCRYPTAGE

Mutations : l'embarras du choix ?
Par Sophie Abondance
Le coin des retraités :
les solutions R.N contre les retraités !

LOCAL

Non à la réforme de l'accueil !
Par Romain Marcadet

Retour vers le meilleur !

Comme il est de coutume en ce début de nouvelle année, nous avons eu droit aux vœux de notre Directrice Générale et de notre Directeur départemental.

Si vous n'y avez pas prêté attention il est intéressant de s'attarder un petit instant sur le fond et la forme des propos tenus.

Contrairement à ses prédécesseurs, Amélie Verdier a choisi le format de l'interview pour nous présenter ses vœux. Cela devient véritablement un grand exercice de communication.

Force est de constater que malgré les élections et les derniers échecs retentissants de la DGFIP de l'ère Macron (l'échec d'une vraie transparence et analyse de nos comptes publics, ainsi que le fiasco GMBI qui font couler beaucoup d'encre dans la presse), aucune leçon n'est tirée.

Au contraire, on assiste à une véritable fuite en avant avec comme perspectives toujours plus de réformes avec toujours plus de dématérialisation le tout enrobé de toujours plus de communication. Et oui les grands chantiers de notre DG sont la facturation électronique et l'Intelligence Artificielle générative, de quoi permettre des restructurations tous azimuts dans la sphère du contrôle fiscal, dans les Services de Gestion Comptable dans les Services des Impôts des entreprises et les Services des Impôts des Particuliers. Notre direction anticipe la volonté affichée du gouvernement Bayrou de faire payer les déficits publics aux fonctionnaires. La suppression de postes est toujours au programme même si elle est écartée dans l'Education nationale. Le gel du point

d'indice est toujours au programme tout comme l'application d'un malus de 10 % sur nos salaires pendant les trois premiers mois de maladie portant ainsi atteinte au statut de la fonction publique qui justement garantit le paiement intégral de ces trois premiers mois.. En effet, il faut continuer à financer coûte que coûte les 175 milliards d'aides annuelles aux entreprises qui montent d'années en années leur inefficacité pour assurer l'avenir économique de notre pays.

Notre DG concède une petite difficulté liée à la perte d'attractivité de notre administration. Mais rien d'insurmontable, une petite prime pour l'accueil, une petite réforme des concours et un peu de télétravail et le tour serait joué.

Amélie Verdier tout comme notre DDFIP monsieur Guin saluent notre innovation, notre engagement, notre sens du collectif pour aller de l'avant. Mais pour aller où ?

Vers une administration déshumanisée, sans moyens qui nie son rôle social. Tous cela n'est pas à la hauteur des défis de la fonction publique, celui du meilleur service public aux contribuables, celui du juste salaire des fonctionnaires, celui de la fin des vacances d'emplois, celui du retour aux mutations pour convenance personnelle avec respect de la règle de l'ancienneté, celui d'une retraite complète à 60 ans avec 37,5 années de cotisations, celui du maintien de notre expertise technique. C'est donc de tout cœur que je vous souhaite d'être heureuses, heureux, épanouies et en bonne santé pour gagner les combats qui nous attendent en 2025.

On ne fera plus le pont !

Disparition des ponts naturels à la DGFIP

L'année 2025 sera riche en jours fériés qui tombent bien.

En zone A, les agents pourront en effet poser les 22, 23, 24 et 25 avril pour avoir une semaine complète et économiser un jour de congé ou RTT. De nombreux jours fériés de mai tombent sur des jeudis, l'idéal pour des ponts de 4 jours! Il faudra ainsi poser les vendredis 2 mai, 9 mai et 30 mai pour avoir 3 week-ends de 4 jours en mai... Cet été, le 14 juillet tombe un lundi, donc en posant 4 jours de congés, vous économiserez un jour pour avoir une semaine de vacances complète, et rebelote en août avec le 15 qui tombe un vendredi. En novembre, le 1^{er} ne sera pas bien placé cette année, mais le mardi 11 novembre permettra de faire un joli pont en posant le lundi 10, ou un "viaduc" en posant les mercredi, jeudi et vendredi! Quant à Noël, il tombe un jeudi en 2025 et les vacances scolaires commencent le 20 décembre et se termineront le 5 janvier 2026.

Donc en posant uniquement les 26, 29, 30, 31 décembre et le 2 janvier, vous profiterez d'une vraie pause de Noël avec 11 jours de repos pour 5 jours posés.

Oui mais...va falloir s'arranger avec les collègues ! Les ponts naturels en 2025 sont supprimés.

On le sentait venir, et c'est arrivé ! Déjà l'année dernière, le pont du 10 mai était sur le grill et le DDFIP a refusé de se prononcer jusqu'au dernier moment pour finalement l'accorder. La DG justifiait jadis l'existence de ponts naturels par le besoin d'une « pause » pendant la campagne IR.

Ce dispositif a pu ne pas faire l'unanimité, mais il avait tout de même l'avantage d'éviter les tensions au moment des ponts du mois de mai. Désormais, les ponts naturels sont supprimés et la gestion des plannings va se corser lorsque nous voudrions toutes et tous faire le pont ! Ce sera également compliqué pour les parents si les écoles sont fermées.

Merci Amélie ! Vous auriez voulu être désagréable que vous n'auriez pas mieux fait !



MUTATIONS : L'embaras du choix?

Extrait de la Note départementale 43/2024 du 30/12/2024 concernant la campagne de mutation des agents de catégories A, B, C pour 2025

Pour l'élaboration des mouvements de l'année 2025, le classement des demandes de mutation sera effectué sur la base de l'ancienneté administrative des agents connue au 31 décembre 2024.

Conformément à la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique, des lignes directrices de gestion (LDG) de la mobilité à la DGFIP ont été édictées et encadrent les modalités de prise en compte des **priorités légales de mutation** prévues aux articles L 512-19 et L 422-5 du code général de la fonction publiques et la mise en œuvre de **critères supplémentaires à titre subsidiaire**.

Les situations de priorité sont prises en compte lorsqu'elles demeurent compatibles avec le bon fonctionnement du service, en tenant compte des demandes formulées par les intéressés et de leur situation de famille. L'administration apprécie chaque situation au regard de ces principes, sous réserve de l'existence d'un besoin de recrutement.

Sous réserve des dispositions ci-dessus, les titulaires d'une priorité légale sont affectés avant les candidats souhaitant une mobilité pour convenance personnelle.

Car si l'administration semble vouloir chercher à prendre en compte toutes les situations, **elle se livre en fait à un jeu de dupes** : en effet, année après année, en multipliant les postes au choix, **elle réduit la possibilité d'avoir recours à une mutation conventionnelle**. Pour ces postes, les règles de priorité n'interviennent que pour départager les candidat-es à compétences identiques selon l'avis du **recruteur** (terme utilisé par l'administration). Autant dire qu'elles sont une variable d'ajustement au bon vouloir de celle ou celui qui lit votre candidature.

Cette année, l'ensemble des postes de cadres A+, ceux des cadres A dans le mouvement local et ceux de B programmeur dans les DISI deviennent « au choix ».

Pour la CGT Finances Publiques, le choix, **c'est la disparition des priorités** mais aussi **le risque d'enfermement dans un type de métier**. En effet, la

personne chargée du recrutement choisira logiquement un-e agent-e déjà formé-e face à un-e agent-e désirant changer de métier.

Autre nouveauté 2025, les postes de cadres supérieur-es sont au fil de l'eau. Les postes sont publiés tout au long de l'année, charge à chacun-e de postuler au risque qu'un meilleur poste

apparaisse 6 mois plus tard.

Toujours dans le cadre de la mise en place des Lignes Directrices de Gestion, la DGFIP multiplie le recrutement de contractuel-les dans toutes les directions, sur toutes les catégories d'emplois. Elle favorise ainsi l'augmentation des statuts précaires dans la fonction publique. Par ce travers, elle empêche les agent-es titulaires d'obtenir une affectation souhaitée puisque les postes sont pourvus.

Pour la CGT Finances Publiques, la destruction organisée des droits des agent-es est inacceptable ! Ces réformes démantèlent nos droits !

La CGT Finances Publiques revendique **l'abandon de la loi de transformation de la fonction publique**, des lignes directrices de gestion qui ne cessent de bouger au gré des vents mauvais. Nous n'acceptons pas la casse de notre statut et de nos missions.

La CGT Finances Publiques, revendique **une mutation voulue, choisie et non contrainte** par des restructurations de services.

Nous exigeons aussi le rétablissement des CAP, nationales et locales, de mobilité, de promotion, afin de pouvoir **garantir le respect des droits des agent-es et défendre au mieux les situations individuelles dans un cadre paritaire et collectif** : pas d'entre-soi, pas de petits arrangements, pas de confidentialité excluante...

Nous revendiquons l'application et la défense de droits dans le cadre d'instances reconnues et publiques !

Les solutions du R.N. contre les retraités, contre les immigrés !

Le Rassemblement National se targue de défendre les retraités. Qu'en-est il réellement ?

Pour satisfaire les revendications des retraités (indexation des retraites sur les salaires, aller vers la prise en charge à 100% par la Sécurité Sociale de la santé et de la perte d'autonomie, etc ...), des recettes supplémentaires sont nécessaires.

Or, la démarche du R.N. revient pour l'essentiel à priver la Sécu de ressources. Pour augmenter les salaires, le R.N. propose de diminuer les cotisations sociales patronales. L'effet immédiat serait la réduction des moyens de la Sécurité sociale. Ainsi, faute de propositions crédibles pour des recettes nouvelles, la démarche du R.N. se vantant d'être les défenseurs des retraités est trompeuse.

Le R.N. veut aussi mettre en cause l'aide médicale d'État réservée aux immigrés sans-papiers. Or, la très grande majorité des médecins estiment que cette mesure entraînera

au contraire des coûts supplémentaires du fait des retards pour les soins ayant pour conséquence l'aggravation des infections et des maladies. Quant à la proposition de supprimer les allocations aux personnes étrangères, comment pourrait-on accepter une telle mesure qui vise en fait à désigner comme boucs-émissaires les immigrés qui seraient la cause de tous les problèmes ?

A noter que beaucoup d'immigrés arrivent à l'âge adulte prêts à l'emploi et ainsi rapportent beaucoup plus qu'ils ne coûtent.

Pour financer la Sécurité sociale, la C.G.T., outre l'augmentation des salaires et une politique d'emploi offensive, préconise d'en finir avec les exonérations de cotisations des entreprises soit 84 milliards d'euros en 2023, exonérations accordées sans aucune contrepartie et aussi notamment de soumettre les dividendes versés aux actionnaires aux cotisations URSSAF comme le sont les salaires.

NON à la réforme de l'accueil !

Aux termes d'une réunion où seuls les chefs de service étaient conviés, notre directeur a décrété plusieurs modifications impactant fortement nos conditions de travail et de service public :

- un **accueil physique sans RDV réduit** à 3 matinées au lieu de 5 à Grenoble, 3 matinées au lieu de 4 sur les autres sites (mais avec une **fermeture à 12h30** au lieu de 12h00)
- **des plages d'APRDV** (accueil personnalisé sur RDV) physique ouvertes sur les matinées ainsi libérées, avec une **limitation des créneaux à 10 min** pour les RDV téléphoniques, 15 minutes pour les RDV physiques
- un **standard téléphonique ouvert tous les jours** du lundi au vendredi et au moins 30 heures par semaine dans chaque service

Ces modifications n'ont fait l'objet d'aucune validation ni par les agents concernés, ni par les OS, et doivent s'appliquer sans phase d'expérimentation, à partir du mois de mai (oui oui, en pleine campagne IR!!!).

Cela pose un problème de sécurité, à la fois pour nos vigiles mais aussi pour les collègues qui assureront le pré-accueil en algeco, et qui devront faire face – au mieux – à l'incompréhension des contribuables qui ne pourront pas obtenir de renseignements les mercredis et vendredis matins. Si notre directeur s'entête dans la mise en place de ce nouveau dispositif, nous serons très vigilants sur la sécurité de nos collègues à l'accueil.

LA GOUTTE D'EAU QUI FAIT DÉBORDER...

Car nous l'avons encore vu récemment avec GMBI et les derniers rôles de TLV, **la communication n'est pas le point fort de notre administration**. Dès lors, on imagine aisément la colère d'un usager refoulé à l'entrée des CFP alors qu'il aura pris la peine de se déplacer, parfois de loin, qu'il aura posé une 1/2 journée de congé... On peut tout aussi bien

concevoir l'énervement d'un contribuable qui aura pris RDV un mois plus tôt et qui sera reçu avec une heure de retard car notre administration considère qu'un dossier complexe peut être traité en moins de 15 minutes...

Ces dernières années, **la multiplication des canaux d'accueil** (téléphone avec ou sans RDV, accueil physique, messagerie sécurisée, BALF, renfort aux centres de contact, permanences France Services) **et les plannings associés pèsent de plus en plus** fortement sur les congés, le télétravail et les horaires variables, dans un contexte de suppressions d'emplois qui a poussé nombre d'agents en mutation voire en burn-out.

Il faudra désormais ajouter l'accueil physique sur RDV, et les tâches induites : temps de préparation, contre-appels préalables, travaux consécutifs aux RDV... **tout cela sans effectif supplémentaire !**

... LES VASES COMMUNICANTS

Pourtant, selon notre directeur, la réduction de 1 à 2 matinées par semaine de l'accueil physique sans RDV doit permettre d'augmenter à la fois – tenez vous bien – le décroché téléphonique, la messagerie sécurisée, l'APRDV physique et téléphonique.

En réalité, **en l'absence de moyens adaptés aux ambitions de la DGFIP, ces changements conduisent à un énième transfert de flux** entre l'accueil physique, le

téléphone et le guichet. Le contribuable aura la possibilité de prendre un RDV physique mais son problème ne sera pas forcément traité plus rapidement.

La CGT Finances publiques de l'Isère revendique :

- **des recrutements en nombre suffisant** pour assurer l'ensemble des missions des SIP,
- **la réouverture d'un service d'accueil dédié** au CFP de Grenoble et ailleurs,
- **un véritable accueil sur RDV les après-midis**, en complément et non en remplacement de l'existant.



Prise de contact, demande d'adhésion (bulletin à nous renvoyer)

NOM :	Prénom :
Service :	Résidence :
Mail :	Souhaitez-vous adhérer : OUI ☐ non pas tout de suite ☐



CGT Finances Publiques Isère
38-40 Avenue Rhin et Danube
38047 Grenoble Cedex 2
Tel CFP Rhin et Danube : 04 76 39 38 74 (interne : 3834)
Mail : cgt.ddfip38@dgfip.finances.gouv.fr
Site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/38/>